



MISE EN PLACE DES SIP DANS L' AISNE

QUE SE TRAME-T-IL ?



Alors que toutes les organisations syndicales nationales dénoncent les mauvaises conditions dans lesquelles le dialogue social est organisé à la DGFIP sur la mise en œuvre de la réforme imposée par le ministre, quelle est la situation dans l'Aisne ?

A vrai dire, celle-ci n'est guère plus reluisante ... : alors que des SIP sont censés être créés dans la précipitation à CHATEAU THIERRY, CHAUNY, GUISE, HIRSON et SAINT QUENTIN, la seule information avérée est que la mise en place prévue au 1^{er} janvier 2009 vient d'être différée au 1^{er} février 2009 sur ordre de la Direction Générale.

Et pour le reste, que savons-nous au juste ? Pas grand-chose, et c'est bien là le problème !

En terme d'effectifs, si les transferts d'emplois B et C des Trésoreries vers les SIP ont été annoncés (4 agents à CHATEAU THIERRY, 2 à CHAUNY, 2 à GUISE, 2 à HIRSON et 10 à SAINT QUENTIN), ces chiffres sont pour le moins théoriques puisqu'ils éludent les cadres A et les suppressions d'emplois 2009.

Par ailleurs, des rumeurs laissent entendre que beaucoup de ces 20 emplois seraient en fait des chaises vides. Dès lors, on peut prévoir :

- ✓ pour les agents transférés des Trésoreries, des difficultés immédiates dans l'exercice de leurs missions de recouvrement et des conditions de travail épouvantables ;
- ✓ pour les agents DGI des SIP, la nécessité de mettre immédiatement la main à la pâte alors que chacun était censé conserver son métier.

Parallèlement, l'état-major bicéphale ne semble guère se préoccuper du fonctionnement pratique des futurs SIP, notamment pour la partie relative à l'accueil du public. Lors de la réunion du 1^{er} décembre dernier, la TPGère et le DSF ont en effet déclaré qu'il appartiendra aux chefs de services et à eux seuls de régler ces « points de détail » pourtant cruciaux.

A notre sens, il est inadmissible de reporter une telle responsabilité sur l'encadrement intermédiaire. D'autant plus qu'à ce jour, les postes ne sont pas encore attribués. Pourtant, il y a urgence en la matière : le SIP doit impérativement être doté dès sa création d'un chef de service identifié en raison de la responsabilité personnelle et pécuniaire du Comptable.

Dans ces conditions, on voit mal comment le futur responsable (qu'il vienne de la DGI ou de la DGCP) pourrait être opérationnel sur l'ensemble des missions du SIP dès début 2009, alors que la mise en œuvre du plan de formation n'est toujours pas organisée.

La question de la formation professionnelle, si elle est importante pour les futurs chefs de SIP, l'est tout autant pour les agents des futurs SIP, comme pour les agents des Trésoreries de proximité qui devront eux aussi assurer un accueil fiscal. Or, s'il est acté que la formation devra être faite en local par des formateurs locaux ... ceux-ci ne sont toujours pas désignés et encore moins formés.

Ajoutons à tout cela que des travaux immobiliers (qui ont apparemment pour seul objet de résoudre le problème de « la caisse ») ont déjà débuté sur certains sites et ne vont pas tarder sur d'autres, sans aucune consultation des représentants du personnel et sans tenir compte des observations formulées par les collègues ... et nous aurons à peu près terminé le tableau.

Dans ces conditions, il est bien évident que la mise en place des SIP dès début 2009 promet d'être plutôt délicate voire calamiteuse.

C'est pourquoi le SNADGI-CGT et le SNT-CGT de l'Aisne appellent tous les agents du département à la plus grande vigilance sur le sujet. Pour notre part, nous mettrons tout en œuvre pour que nos revendications à tous puissent pleinement s'exprimer et être entendues.

SOISSONS, le 08/12/2008.